

FORCE DISTRIBUTION
4 IMPASSE HENRI PITOT – 31500 TOULOUSE
SIREN : 438 594 954
NAF/APE : 6831Z

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

FORCE DISTRIBUTION est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 07009123 au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

- **IAS** (Intermédiaire en Assurance) en tant que courtier;

- **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) en que mandataire d'intermédiaire;

Ces activités sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

FORCE DISTRIBUTION est par ailleurs :

- Agent immobilier : carte de transaction immobilière numéro T1243

FORCE DISTRIBUTION dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de la compagnie d'assurance QBE sous le numéro ICAP0003108

POUR L'ACTIVITÉ CIF

- 300 000 € par sinistre et 600 000 € par période d'assurance

POUR L'ACTIVITÉ D'IOBSP

- 500 000 € par sinistre et 800 000 € par période d'assurance

POUR L'ACTIVITÉ D'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

- 1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par période d'assurance

FORCE DISTRIBUTION s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

| NOM | NATURE | TYPE D'ACCORD |
|-----------------------|---------------|----------------------|
| ICA PATRIMOINE | Banque | Mandataire |
| ALLIANZ | Assureur | Courtier |

Les noms des autres compagnies avec lesquelles FORCE DISTRIBUTION a un accord seront communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

FORCE DISTRIBUTION ne perçoit aucune rémunération pour son activité de conseil.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation le service relation client de FORCE DISTRIBUTION peut être contacté selon les modalités suivantes :

PAR COURRIER : FORCE DISTRIBUTION 4 impasse Henri Pitot 31500 TOULOUSE

PAR TEL/ FAX : 0 810 31 10 10 / 05 62 16 03 61

OU PAR MAIL : info@icapatrimoine.fr

La personne responsable du service relation clients est Madame Patricia AUMAITRE assistée de Madame Nathalie BIARDEAU.

ADRESSE DU MÉDIATEUR DE L'ANACOFI :

Médiateur de l'Anacofi • 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

ADRESSE DU MÉDIATEUR DE L'AMF :

Mme Marielle Cohen-Branche • Médiateur de l'AMF • Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02

FORCE DISTRIBUTION s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 15 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.